

UNE

Pour améliorer l'ambiance

mercredi, 24.08.2016

François Schaller

Ethique est un bien grand mot qu'il faut sans doute éviter de galvauder. La charte des marchés publics signée hier soir à Lausanne par le canton de Vaud, les communes et les différents opérateurs du domaine de la construction est plutôt une sorte de guide de bonnes pratiques. Ou un pacte de qualité. C'est déjà beaucoup. Le document est le premier du genre en Suisse occidentale. Il fait évoluer certaines faiblesses de procédure qui ont eu jusqu'ici le don d'énerver les soumissionnaires. En particulier les preuves de faisabilité à fournir au moment du dépôt de dossier, travail préparatoire considérable et superflu... dans la quasi-totalité des cas. Il ne faudra plus documenter qu'après avoir obtenu l'affaire, au risque de devoir la reléguer aux viennent ensuite.

Le fait que les décisions d'adjudication devront être accompagnées d'une argumentation justifiant la note attribuée à chacun est aussi un élément nouveau complétant la loi. Il va probablement réduire le nombre de recours ralentissant la réalisation des projets. Cette option est déjà courante dans bien des cantons. Quant à l'exigence de transparence des sous-traitants, elle part d'une magnifique intention mais devrait assez vite se heurter à une réalité bien connue du microcosme: entre appel d'offre et début des travaux, beaucoup d'eau coule sous les ponts. Autant dire que les petites entreprises ne pouvant guère s'engager «pour dans un an» devraient si possible s'abstenir.

Ce sont surtout les soumissionnaires qui ont voulu cette charte. La démarche reflète aussi un durcissement de concurrence venant de groupes européens dont la réputation de casseurs de prix répand une ambiance délétère. Européens, ou suisses en voie de diversification dans le second œuvre (équipements électriques en particulier), prêts à acheter leurs parts de marché en renonçant aux marges (si pas davantage).

L'égalité de traitement devrait être améliorée, mais il ne faut pas se faire trop d'illusions: la formalisation des bonnes pratiques, avec certaines améliorations, ne va pas transformer l'enfer des marchés publics en paradis. Ce ne serait d'ailleurs pas dans l'esprit des dispositions législatives destinées à favoriser la concurrence. Le soumissionnement continuera de passer pour l'un des exercices les plus cruels commercialement.

Toute l'actualité

[24 08 2016 - Charles Vögele réduit ses pertes et annonce des restructurations](#)